



Académie de Normandie – Année 2025

Avis de recrutement par voie de détachement de personnels administratifs en situation de handicap en application du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Réf. :

- **Article 93 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifié**
- **Ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique**

A compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2026, par dérogation à l'article 13 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les fonctionnaires mentionnés à l'article 2 de la même loi en situation de handicap relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail peuvent accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure par la voie du détachement, sous réserve d'avoir accompli préalablement une certaine durée de services publics. Au terme d'une durée minimale de détachement, qui peut, le cas échéant, être renouvelée, ils peuvent être intégrés dans ce corps ou cadre d'emplois. Le détachement et, le cas échéant, l'intégration sont prononcés après appréciation par une commission de l'aptitude professionnelle des fonctionnaires à exercer les missions du corps ou cadre d'emplois.

[Recrutement par la voie du détachement dans un corps supérieur d'un fonctionnaire BOE](#)

I / Nombre de postes offerts au recrutement dans l'académie :

Lien vers la carte de l'académie

Filière administrative

- **2 AAE**
 - **Secrétaire général(e) d'EPL**
 - **Adjoint à la cheffe de bureau du contrôle de légalité et de la réglementation des EPL à la division des affaires juridiques**
- **2 SAENES**
 - **Secrétaire général(e) d'EPL**
 - **Gestionnaire des personnels enseignants titulaires**



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II / Descriptif des métiers

Filière administrative

- catégorie A – Attaché d'administration de l'Etat (AAE) - diplôme Licence ou diplôme au moins de niveau II: chargé des fonctions de conception, d'expertise, de gestion, ou de pilotage d'unités administratives. Il a vocation à être chargé de fonction d'encadrement. Il peut être chargé de fonction de traitement de l'information et être appelé à remplir les fonctions d'ordonnateur secondaire. (Lien vers [le métier d'attaché d'administration](#))

- catégorie B - Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) diplôme BAC et plus : chargé de tâches administratives nécessitant la connaissance et l'application des règlements administratifs. Il peut se voir confier des tâches de rédaction, être chargé de l'animation d'une équipe et assurer des fonctions d'assistant de direction. Il participe à la réalisation des actes de gestion administrative ou financière et/ou effectue des travaux de secrétariat ou de comptabilité faisant appel aux techniques informatiques et manuelles. Il utilise selon les besoins les logiciels de traitement de textes, tableurs, base de données, et les différentes technologies de communication. (Lien vers [le métier de secrétaire administratif de l'éducation nationale](#))

III / Modalités de recrutement

Les candidats doivent disposer d'un justificatif en cours de validité attestant la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Ils doivent faire parvenir leur candidature constituée d'un CV, d'une lettre de motivation, des deux dernières évaluations professionnelles, d'une attestation RQTH et d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) avant le 28 mai 2025, [via un formulaire en ligne](#).

<https://www.ac-normandie.fr/recrutement-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-la-filiere-atss-121863>

Tout dossier d'inscription incomplet ou transmis hors délai ne pourra être pris en considération. Les dossiers de candidatures seront examinés par une commission qui effectuera une sélection des dossiers de candidature.

Seuls seront convoqués à un entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection au vu du dossier.

IV / Calendrier prévisionnel de recrutement :

- Du 29/04/2025 au 28/05/2025 : dépôt des candidatures auprès de l'académie de Normandie.
- Affectations : 1^{er} septembre 2025

Pour tout renseignement complémentaire : DPA service transversal – mël dpa-recrutement-emploi-public@ac-normandie.fr ou tél 02.31.30.16.82
